

Forme orale solide

Pensez à regarder l'ensemble du dossier afin d'évaluer la chronicité d'une ordonnance:

- 1/sem à toutes les semaines
- 10 jours/mois à tous les mois
- PRN qui devient chronique: passer en code N si 90 jours ou plus d'utilisation régulière
- Médicament en ajustement: Passer en code N pour la dose à stabilité si le traitement est de 90 jours et plus

Attention aux pièges!

- Service de 28 jours de méd. disponible en vrac
- Plus d'une boîte d'un format de 28 jours, ou ajout de comprimés dans la boîte
- Warfarine stable depuis 90 jours ou plus + servie pour 30 jours
- Patient en pilulier répondant aux critères de la règle 24 insistant pour être servi aux 28 jours

Patient servi pour 7 jrs en pilulier répondant aux critères

- Patient résident d'une ressource intermédiaire
- Personne qui administre les médicaments est incapable de gérer la médication pour une des raisons mentionnées au critère 1
- Narcotique dans pilulier si fraction autorisée > 7 jours

Service de + de 7 jrs permis exceptionnellement

- Patient quitte temporairement son domicile pour plus de 7 jours (vacances, voyages)
- Une situation d'isolement (mobilité réduite)
- Patient demeure loin de la pharmacie, ce qui compromet son accessibilité à sa médication
- Dossier doit être très bien documenté!
- Jusqu'à concurrence de 28 jours
- * Éviter les piluliers servis aux 28 jours sans justification !

Patient servi pour 7 jrs en pil. NE répondant PAS aux critères

- Commodité demandée par le client
- Patient qui reçoit sa médication dans un milieu qui n'a pas l'autorisation de servir la médication en vertu d'une loi ou d'un règlement

Toute autre forme

Selon l'ordonnance du médecin.

* Les 7 timbres accrochés au dispill :
dt = 30j Code O et non dt = 7j

Forme orale solide

- Pharmacothérapie initiale :
 - Nouveau médicament ou médicament n'a pas été utilisé depuis ≥ 24 mois
 - 1er service = 7 jours , 2e service = 23 jours
- Exigence thérapeutique
 - Des exigences thérapeutiques particulières nécessitent des qtés inférieures à 30 jours
 - Exemples : Clozapine, Warfarine
- Personne suicidaire ou cohabitant avec une personne suicidaire :
 - Pharmacien peut fractionner l'ordonnance si quantité prescrite dangereuse
 - Documenter le dossier patient
 - Note complémentaire sur l'ordonnance
- Patient servi quotidiennement
 - Ordonnance quotidienne
 - Échec au pilulier documenté
 - Situation exceptionnelle documentée
- * Communiquer avec l'AQPP pour évaluer les dossiers particuliers.

Pièges et particularités

Service pour moins de 7 jours

- Dossier bien documenté
- Ordonnances en ce sens du prescripteur
- Copie du jugement si besoin
- Demande du médecin pour d'autres raisons, dont :
 - Motifs ne permettant pas l'usage du pilulier ou raisons de l'échec
 - Le patient vit seul ou la personne qui administre le médicament est incapable de gérer la médication pour une des raisons du critère 1
- Travailleur social ou infirmier en contact avec le patient
- Communication 1x/mois avec ce professionnel

Pour l'ensemble de la médic., facturer le 1er méd. en code O et les suivants en code 6 : -
Mêmes dates et mêmes durées de traitement.

CODES DE FACTURATION RAMQ

Lequel choisir?

Code N

Forme orale solide



Traitement d'une maladie chronique
OU
Utilisé de façon périodique et consécutive
pendant 90 jours et plus

TRAITEMENT CHRONIQUE

Code P

**Patient servi pour 7 jours
en pilulier répondant soit
aux 2 premiers critères ou
au 3ième critère seulement**

Critère 1

Incapable de gérer seul ses médicaments en
raison de :

- Problèmes cognitifs
- Handicaps
- Complexité du régime posologique
- Danger en regard de la situation clinique

Critère 2

- Utilise lui-même son pilulier

Critère 3

Patient qui reçoit sa médication dans un milieu
qui n'a pas l'autorisation de servir la médication
en vertu d'une loi ou d'un règlement



Code G

**Patient servi pour 7 jours en
pilulier
NE répondant PAS aux critères**

Possibilité d'ajouter des frais administratifs
chargés au patient

**Toute autre forme
OU
Forme orale solide**



Code O



- Traitement aigu
- Médication ponctuelle dans un pilulier
- Pharmacothérapie initiale
- Dernier renouvellement : quantité pour terminer Rx = Durée de traitement < 30 jours
- Date limite d'utilisation du produit < quantité prescrite
- Emballage de 28 jrs + facturation 28 jours + seul format disponible



- Narcotiques selon la qté à l'ordonnance
*Pilulier : Si fraction autorisée = 7 jours
- Contrôlés en ajustement dose
- Exigence thérapeutique



- Patient servi quotidiennement
- Personne suicidaire ou cohabitant avec une personne suicidaire

**Service pour moins
de 7 jours**

Code 6

- Surconsommation avérée (narcotiques, sédatifs, anxiolytiques, hypnotiques, psychotropes ou barbituriques)
- VIH
- Tuberculose
- Traitement de substitution à la dépendance aux opioïdes
- Un jugement qui l'ordonne
- Un médecin en fait la demande écrite



**ALLIANCE
PHARMA**

1 855 755-0821
info-formation@alliancepharma.ca

©Tous droits réservés